

Le vendredi 16 décembre 2011, à 20h55, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 9 décembre 2011, s'est réuni sous la présidence de M. Didier VAILLANT

Secrétaire : M. Maurice BONNARD

Présents : M. Didier VAILLANT, M. Jean-Louis MARSAC, Mme Sylvie JOARY, M. Maurice MAQUIN, Mme Djida TECHTACH, M. Maurice BONNARD, Mme Odile MARIN, Mme Rosa MACEIRA, M. Patrice BOULAY, M. Barthélémy AGONHOUMEY, Mme Carmen BOGHOSSIAN, Mme Michèle RANVIER, M. Serge LOTERIE, M. Daniel AUGUSTE, M. Gourta KECHIT, Mme Jeannette M'BANI, Mme Fabienne DOGIMONT, M. Roland BAUER, Mme Laetitia KILINC, Mme Sabrina HERRICHE, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE, Mme Thérèse EVERARD, Mme Thangammah BASKARAN, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES, M. Jean DUMAND, M. Thierry OUKOLOFF (à compter de 21h17) M. Mohamed ANAJJAR

Représentés : M. Félix ZELPHIN par M. Jean-Louis MARSAC, M. Mamadou KONATE par M. Didier VAILLANT, M. Ruddy ROBEIRI par M. Gourta KECHIT, Mme Lydia JEAN par Mme Djida TECHTACH, Mme Cécile COQUEL par M. Roland BAUER, M. Jamil RAJA par M. Patrice BOULAY, M. Thierry OUKOLOFF par Mme Nicole MAHIEU-JOANNES (jusqu'à 21h17)

Absents excusés : -

Absents : Mme Maria SERRANO-AGUAYO, Mme Shirley ALLAL-CURTHELEY

Le Quorum est constaté atteint, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour.
M. Maurice BONNARD est désigné secrétaire de séance.

1/ *Compte rendu*

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 novembre 2011

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 4 novembre 2011. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

2/ *Compte rendu*

Délégation de compétences

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été données par le conseil municipal.

Pour la période comprise entre le 21 octobre 2011 et le 4 décembre 2011, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : Non préemptions : 38 – Délivrance de concessions dans le cimetière : 19 - Contrats/conventions/marchés/avenants : 22 – Mise à disposition de locaux/terrains : 2 - (Rapporteur :M. Didier VAILLANT)

3/ *Finances*

Ouverture des crédits d'investissement du budget principal de la Ville et du budget annexe de l'Assainissement – Exercice 2012

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612 alinéas 1 et 2,

VU les instructions budgétaires et comptables M14 et M49,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 5 décembre 2011,

- AUTORISE M. le Maire, au titre de l'exercice 2012, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal de la Ville et du budget annexe de l'Assainissement, dans la limite du

quart des crédits attribués en 2011. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

4/ Finances

Admission en non valeur des produits irrécouvrables

VU le code général des collectivités territoriales et le code des communes,

VU l'état transmis par Monsieur le Trésorier Payeur de Villiers-le-Bel,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 5 décembre 2011,

- DECIDE l'admission en non valeur des produits irrécouvrables pour un montant de 18.299,27 €. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

5/ Finances

Avances sur subventions aux associations

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 5 décembre 2011,

- ACCORDE une avance sur la subvention 2012, dans la limite des 6/12 èmes de la subvention de l'exercice 2011, en faveur des associations et établissements publics figurant dans le tableau joint à la délibération.

- DIT que cette avance sur subvention sera mandatée à partir du 1er janvier 2012 suivant les nécessités de trésorerie de chaque association ou établissement public. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

6/ Finances

Garantie d'emprunts à la SA d'HLM Toit et Joie - Opération de construction de 12 logements située 37 rue Julien Boursier

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2252-1 et L. 2252-2,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mars 2011 - Garantie d'emprunts à la SA d'HLM TOIT ET JOIE - Opération de construction de 12 logements situés 37 rue Julien Boursier

VU la demande formulée par la Société Anonyme d'HLM TOIT ET JOIE sollicitant la garantie à 100% de la Ville pour la souscription de 4 emprunts d'un montant total de 1 560 984,00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'opération de construction de 12 logements locatifs, située 37 rue Julien Boursier à Villiers-Le-Bel.

VU l'avis de la commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 5 décembre 2011,

- DECIDE de modifier les conditions de la garantie accordée, par délibération du 18 mars 2011, à la société d'HLM TOIT ET JOIE dans le cadre de l'opération de construction de 12 logements, située 37 rue Julien Boursier,

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% à la société d'HLM TOIT ET JOIE pour les 4 prêts, d'un montant total de 1 560 984,00 €, que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et Consignations.

Caractéristiques des prêts :

Prêt PLUS de 330 904,00 €

- Taux d'intérêt : Livret A + 0,60% (actuel 2,85%)

- Taux annuel de progressivité des échéances : 0 %

- Durée du préfinancement : 0 mois

- Durée de la période d'amortissement : 50 ans

- Organisme prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations

Prêt PLUS de 1 007 604,00 €

- Taux d'intérêt : Livret A + 0,60% (actuel 2,85%)

- Taux annuel de progressivité des échéances : 0 %

- Durée du préfinancement : 0 mois

- Durée de la période d'amortissement : 40 ans

- Organisme prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations

Prêt PLA-I de 55 000,00 €

- Taux d'intérêt : Livret A - 0,20% (actuel 2,05%)
- Taux annuel de progressivité des échéances : 0 %
- Durée du préfinancement : 0 mois
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Organisme prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations

Prêt PLA-I de 167 476,00 €

- Taux d'intérêt : Livret A - 0,20% (actuel 2,05%)
- Taux annuel de progressivité des échéances : 0 %
- Durée du préfinancement : 0 mois
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Organisme prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale des prêts, à hauteur de la somme de 1 560 984€ majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune de Villiers-Le-Bel s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

En outre, le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- AUTORISE M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la société d'HLM TOIT ET JOIE et la Caisse des Dépôts et Consignations.

- DIT qu'en contrepartie de la garantie accordée, la SA d'HLM TOIT ET JOIE s'engage à réserver 2 logements de ce programme à des candidats proposés par la Ville de VILLIERS LE BEL. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 3 -- Ne prend pas part au vote : 0

7/ *Enfance*

Avance pour le financement des projets d'écoles 2012

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le code des communes,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 5 décembre 2011,

DECIDE le versement aux écoles, sur le compte des coopératives scolaires concernées, d'une avance sur les aides à projet 2012 selon le tableau annexé à la délibération. (Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

8/ *Petite Enfance*

Autorisation de signature - convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le lieu d'accueil enfants parents à Camille Claudel

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention d'objectifs et de financement lieu d'accueil enfants parents « Camille Claudel »,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 5 décembre 2011,

AUTORISE M. le Maire à signer, avec la Caisse d'Allocations du Val d'Oise, la convention d'objectifs et de financement relative au lieu d'accueil enfants parents situé à Camille Claudel pour la période du 27 avril 2011 au 31 décembre 2013. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

9/ *Petite Enfance*

Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013 - Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement

M. Thierry OUKOLOFF arrive en séance à 21 h 17

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 10 décembre 2010 - Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013,
VU le projet de convention d'objectifs et de financement - Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013,
VU les projets d'avenant relatifs à la Halte Jeux Arc en Ciel et à la Halte Jeux Les Pitchounes,
- AUTORISE M. le Maire à signer avec la Caisse d'allocations familiales du Val d'Oise la convention d'objectifs et de financement - Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013.

- AUTORISE M. le Maire à signer avec la Caisse d'allocations familiales du Val d'Oise les avenants concernant les Haltes Jeux. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)
Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

10/ *Culture*

Projet CirquÉvolution 2011 - Demande de subvention auprès du Conseil Général et signature de la convention avec l'ADIAM Val d'Oise

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le projet de Convention bipartite « CIRQUEEVOLUTION » manifestation commune autour des arts du cirque 2011/2012,
VU l'avis favorable de la commission Finances- Prospectives- Economie Locale du 5 décembre 2011,
VU l'avis de la Commission Sports – Culture - Politique de la Ville du 14 décembre 2011,

- AUTORISE M. le Maire à signer la Convention bipartite « CIRQUEEVOLUTION » manifestation commune autour des arts du cirque 2011/2012 avec l'ADIAM Val d'oise.

- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention de 1 445 € auprès du Conseil Général du Val d'Oise et à signer tout document en résultant. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)
Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

11/ *Politique de la ville*

Dispositif CLAS – Demande de subvention et autorisation de signature de conventions triennales

VU le code Général des Collectivités Territoriales,
VU les projets de conventions d'objectifs et de financement – Contrat Local d'Accompagnement Scolaire « Salvador Allendé Villiers-le-Bel », « CLAS Apprendre à recevoir », « CLAS Camille Claudel », « CLAS Boris Vian »,
VU l'avis favorable de la Commission Finances- Prospectives – Economie locale du 5 décembre 2011.

- APPROUVE les actions communales exposées ci-dessus et envisagées en 2011-2012 dans le cadre des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Sclolarité,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès de l'Etat - ACSE une subvention de 30 075 € et à signer tout document en résultant,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention de 33 884,25€ et à signer tout document en résultant,

- AUTORISE M. le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement – Contrat Local d'Accompagnement Scolaire avec la Caisse d'Allocations Familiales. (Rapporteur :Mme Sylvie JOARY)
Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

12/ *Santé*

Autorisation de signature - Contrat Local de Santé

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le projet de Contrat Local de Santé,
VU l'avis de la Commission Solidarité –Insertion –Lutte contre les exclusions du 23 novembre 2011,

- APPROUVE le contenu du Contrat Local de Santé et les fiches actions annexées,

- AUTORISE M. le Maire à signer le Contrat Local de Santé avec L'Agence Régionale de Santé, représentée par son Directeur Général et L'Etat, représenté par le Préfet du Val d'Oise ou la Préfète Déléguée à l'Égalité des Chances.(Rapporteur :Mme Rosa MACEIRA)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 1 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0	ERUSA
6 Electricité courant faible	
13/ Développement durable	

Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets Education au Développement Durable du Conseil Général du Val d'Oise

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances- Prospectives – Economie Locale du 5 décembre 2011,

- ADOPTE les fiches projet et les budgets prévisionnels annexés à la présente délibération,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Général du Val d'Oise une subvention de 4 500 € dans le cadre de l'appel à projets « Education au Développement Durable » et à signer tout document en résultant, pour les 3 projets suivants :

- Mon jardin et mes abeilles au cœur de ma cité, en lien avec la Maison de quartier S. Allende à DLM ;

- Concertation auprès des écoles pour le projet d'aménagement de l'espace de convivialité, en lien avec la Maison de quartier C. Claudel à PLM ;

- De mon quartier à la planète, je peux agir ! - Mise en place d'un jardin partagé sur le parvis de la Maison de quartier, en lien avec la Maison de quartier B. Vian aux Carreaux. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

14/ Délégation de service public

Contrat d'affermage concernant le marché d'approvisionnement de la ville (marché forain)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 24 juin 2005 relative à l'autorisation de signature de la délégation de service public,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 5 décembre 2011,

- AUTORISE M. le Maire à augmenter de 2% les tarifs des droits de place du marché d'approvisionnement de la ville, conformément aux dispositions du contrat d'affermage conclu avec la SEMACO dont le siège social est situé 72 bd des Corneilles – 94100 Saint Maur des Fosses. (Rapporteur :M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

15/ Marchés publics

Marché à bons de commande d'entretien, de grosses réparations et aménagement sur les bâtiments communaux de la ville

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59, et 71,

VU l'avis de la commission d'appel d'offres des 25 novembre 2011 et 8 décembre 2011,

AUTORISE M. le Maire à signer les lots du marché de travaux d'entretien, grosses réparations et aménagement sur les bâtiments communaux avec les sociétés suivantes :

N° lot	Description	Titulaire
1	Gros œuvre, carrelage, cloisons, doublage, faux plafonds, menuiseries intérieures bois	SAINT DENIS CONSTRUCTIONS 24 rue des Postillons 93200 SAINT DENIS
2	Couverture étanchéité	DESCHAMPS SA 16, rue Léopold Rechossiere 93300 AUBERVILLIERS
3	Menuiseries extérieures aluminium, PVC, serrurerie, métallerie	SEKATOL Sarl 31, rue Victor Hugo 93240 STAINS
4	Peinture, revêtement de sol	Entreprise LAMOS 45, avenue Georges Clemenceau 93162 NOISY le Grand Cedex
5	Electricité courant Fort	France Bâtiment Industrie 34, rue du Bois Galon 94120 Fontenay sous Bois

6	Electricité courant faible	ERI SA 26, rue Marsoulan 75012 PARIS
7	Plomberie, ventilation	FLUITEC 4, rue Bourdarias 94140 ALFORTVILLE
8	Vitrierie	Entreprise Générale l'Enfant 15, rue de la République 95400 Villiers le Bel

(Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

16/ Rénovation urbaine - Carreaux

Autorisation de signature - Convention d'attribution du prix aux lauréats de l'appel à contributions « qualité urbaine, architecturale et paysagère »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de rénovation urbaine du quartier des Carreaux signée le 25 juillet 2006,

VU le projet de convention d'attribution du prix aux lauréats de l'appel à contributions « qualité urbaine, architecturale et paysagère »,

VU l'avis favorable de la Commission Finances- Prospectives -Economie Locale du 5 décembre 2011

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'attribution du prix aux lauréats de l'appel à contributions «Qualité urbaine, architecturale et paysagère» avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, représentée par son Directeur Général. (Rapporteur : Mme Carmen BOGHOSSIAN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

17/ Nouvelles technologies

Autorisation de signature – Avenant n° 1 à la convention entre le représentant de l'Etat et la commune pour procéder à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2011 - Autorisation de signature – convention entre le représentant de l'Etat et la commune pour procéder à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité,

VU le projet d'avenant n°1 à la convention entre le représentant de l'Etat et la commune pour procéder à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité,

CONSIDERANT l'intérêt de la commune de dématérialiser la procédure de transmission de certains de ses actes administratifs au contrôle de légalité,

VU l'avis favorable de la commission Finances – Prospectives - Economie Locale du 5 décembre 2011,

- APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Villiers-le-Bel pour procéder à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité,

- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 précité. (Rapporteur :M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

18/ Aménagement du territoire

Convention cadre du projet de Contrat de Développement Territorial de Val de France-Gonesse

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

VU le décret n° 2011-724 du 24 juin 2011 relatif aux contrats de développement territorial prévus par l'article 21 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

VU la délibération du Conseil d'agglomération du 28 avril 2011 approuvant le plan stratégique de développement territorial et d'aménagement du territoire de Val de France et de Gonesse ;

VU le projet de convention-cadre du projet de contrat de développement territorial Val de France /

Gonesse,

CONSIDERANT que la démarche du Grand Paris engagée par l'Etat est une opportunité majeure pour le territoire de Val de France de se développer en se raccrochant aux dynamiques économiques du Nord-Est parisien et en concevant un modèle de développement adapté, qui se traduira par la signature d'un Contrat de Développement Territorial ;

- APPROUVE la convention- cadre du projet de Contrat de Développement Territorial de Val de France/Gonesse.

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention précitée et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

19/ *Communauté d'agglomération*

Rapport annuel d'activité de la communauté d'agglomération Val de France au titre de l'exercice 2010

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- PREND ACTE de la communication au Conseil Municipal du rapport d'activité de la Communauté d'agglomération Val de France au titre de l'exercice 2010. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

20/ *Syndicats intercommunaux*

SIGEIF - Rapport d'activité 2010

VU le code général des collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-39,

VU la délibération du Comité Syndical du SIGEIF du 27 juin 2011 adoptant le rapport annuel d'activité de l'exercice 2010,

- PREND ACTE du rapport annuel d'activité de l'exercice 2010 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF). (Rapporteur : M. Daniel AUGUSTE)

21/ *Syndicats intercommunaux*

SEDIF – Rapports d'activité et de développement durable du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France pour l'exercice 2010

VU le code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-39,

VU la délibération du Comité syndical du SEDIF du 23 juin 2011 adoptant les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et sur l'activité du syndicat pour l'exercice 2010,

- PREND ACTE du rapport annuel d'activité du Syndicat des Eaux d'Ile de France pour l'exercice 2010.

- APPROUVE le rapport annuel du Syndicat des Eaux d'Ile de France sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2010. (Rapporteur : M. Serge LOTERIE)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

22/ *Syndicats intercommunaux*

SIAH – Rapport annuel du service public de l'assainissement en eaux usées de l'exercice 2010

VU le code général des collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-39,

VU la délibération du Comité syndical du SIAH du 22 juin 2011 adoptant le rapport annuel du service public de l'assainissement en eaux usées de l'exercice 2010,

- PREND ACTE du rapport annuel du service public de l'assainissement en eaux usées de l'exercice 2010 du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH). (Rapporteur : M. Serge LOTERIE)

23/ *Finances*

Décision Modificative n°2 - Budget annexe assainissement

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif de l'assainissement – 2011 approuvé par délibération du 18 mars 2011,

VU la décision modificative n°1 au budget annexe de l'assainissement 2011 approuvée par délibération du 24 juin 2011,

- ANNULE ET REMPLACE la précédente délibération relative à la décision modificative n°2 – budget

assainissement et présentée en séance du 4 novembre 2011,

- APPROUVE la décision modificative n°2 au budget assainissement 2011 annexée à la présente délibération,

- ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 1 664 476,81 € au lieu de 1 664 357 €,

- ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 559 470 € (au même titre que le budget primitif),

- Soit une balance générale de : 2 223 946,81 € au lieu de 2 223 827 €. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h05.